

# COMPTE RENDU DE LA CAPA PSY EN

## du Jeudi 10 juillet 2019

### **Etaient présents :**

- M.Jaillet, DRH
- M.Villerot Chef de division DIPER E
- M.Rivaux, chef de bureau
- Mme Thomson, CSAIO
- Mr Dasseux, IEN adjoint Haute Savoie
- Mme Hétroy, IEN IO
- Mme Durand Poudret, gestionnaire des psy EN

### **Les commissaires paritaires élus :**

- Pour le SE UNSA/SNP : Mme Hozenat, PsyEN EDA et sa suppléante Mme Spalanzani
- Pour la FSU : Mme Penavaire, DCIO et sa suppléante Mme Vezin. M. Celles, PsyEN EDA.
- La représentante psy EN tirée au sort pour la classe exceptionnelle : Mme Bernard, psyEN EDA

### **Suite aux déclarations liminaires, plusieurs sujets sont abordés :**

- **Le rapport Charvet** n'est pour l'instant qu'un rapport. Les décisions ministérielles qui pourraient en découler ne seront pas prises avant mi-octobre. Par ailleurs, la région AURA ne souhaite pas de mise à disposition des personnels de l'Education Nationale. Concernant la carte des CIO, s'il y a eu plusieurs annonces, il n'y a pour l'instant ni calendrier, cadre ou échéances.
- Concernant le nombre important **de postes vacants à l'issue du mouvement** et l'éventuelle embauche de contractuels, M.Jaillet rappelle que les lignes budgétaires sont différentes entre le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré. Pour le 1<sup>er</sup> degré, l'embauche de contractuels dépend d'une autorisation ministérielle. A priori, il n'y aura pas d'autorisation début septembre.
- **Les professeurs des écoles détachés dans le corps des PsyEN** concourent pour l'avancement dans les 2 corps, au titre de la double carrière. Certains sont promus en tant que PE et en tant que PsyEN. La priorité est alors donnée à la promotion dans le corps des PsyEN. Le rectorat devrait se coordonner avec les Dsden afin que les places soient libérées dans le corps des PE, et que les PE sur liste complémentaire puissent en bénéficier.
- A la remarque du SE/UNSA SNP sur la différence **d'avis entre les EDO et les EDA**, majorité de très satisfaisant pour les premiers et de satisfaisants pour les second, Mr Jaillet répond que cela est dû au contingent par corps. L'avis est donné par les DCIO pour les EDO, sur une faible population, par les IEN pour les EDA sur une population bien plus importante. Sachant que les avis « excellents » et « très satisfaisants » sont fixés par % du corps. Mr Jaillet précise que pour l'accès

à la hors classe, le poids de l'appréciation est pondéré par l'ancienneté.

- Lorsqu'un **collègue est promu alors qu'il a demandé à bénéficier de sa retraite**, il est contacté afin de savoir s'il souhaite bénéficier ou pas, de sa promotion. Dans le premier cas, 2 solutions s'offrent à lui : son poste est vacant, il peut le réintégrer (pour 6 mois minimum pour les PsyEN ), sinon d'autres propositions lui sont faites. Dans le second cas, il renonce à sa promotion, ce qui libère une place. C'est alors le collègue qui se trouve alors sur la liste complémentaire qui bénéficie de la promotion.
- Le SE/UNSA SNP a interpellé l'administration sur la **possibilité d'être maître de stage pour les M2pro ou tuteur pour les stagiaires en formation**. Nous n'avons pas obtenu de réponse pour les M2pro. Pour les stagiaires en formation, même si l'académie de Grenoble n'est pas centre de formation, il est possible qu'ils effectuent leur stage à proximité de leur domicile. Dans ce cas-là, ils doivent contacter le rectorat et les DCIO ou IEN, qui solliciteront les psyEN en fonction des besoins et volontés.
- Concernant le problème du financement des tests pour les psy EN EDA, M.Dasseux rappelle que le financement doit être négocié par les IEN dans la dotation globale des mairies aux écoles (par exemple x euros par élèves prévu sur une dotation de y euros par élève).
- M.Jaillet s'engage à nouveau à contacter le cabinet de la rectrice pour nous apporter **une réponse concernant l'autorisation de participation des Psy EN aux congrès de l'AFPEN et de l'APSYEN** en septembre 2019. Pour l'instant, il semblerait que les autorisations soient données différemment selon les départements pour les EDA et acceptées pour les EDO dans la mesure où l'ensemble des psyEN d'un CIO ne part pas en même temps !

#### **Concernant l'avancement à la Hors Classe :**

Sur 105 personnes promouvables, il y a 94 femmes et 11 hommes et aussi 36 EDO et 71 EDA. Le contingent de promus est de 18. Afin de s'approcher au plus près des répartitions EDO/EDA, femme/homme, il est décidé, en concertation, que 7 EDO seraient promus pour 11 EDA et 17 femmes pour 1 homme. S'ajoute la question des retraitables à laquelle une attention particulière doit être portée. La proposition est faite que la personne la plus âgée soit également promue.

#### **Concernant l'avancement à la Classe Exceptionnelle :**

Sur 86 candidats, 10 étaient promouvables au vivier 1 (3 EDO et 7 EDA) et 7 au vivier 2 (3 EDO et 4 EDA) pour 4 promus au vivier 1 et 1 au vivier 2.

#### **Concernant l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle :**

1 promuable, 1 promu.

**Pour le SE UNSA/SNP : Cécile HOZENAT, Sophie SPALANZANI**